

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24/07/2018

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 24/07/2018, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. La séance commence à 17 h 00.

Sont absents et excusés :

Mme BAJON Jeanine (Représentant de la Mairie), Mlle DAUSQUE Lucile (élève de 408) remplacée par Mlle MOEHAMADOELLAH Moeana (élève de 304), Mme JULIE Nina (Représentante Province Sud), Mme MARCUZZO Sylvie (Parent d'élève) remplacée par Mme GAILLEMAIN Sophie (Parent d'élève), M. MERMOUD Mathieu (Professeur) remplacé par Mme O'CONNOR Françoise (Professeur), M. SIROT Jean-Paul (Adjoint d'éducation) remplacé par Mlle JEUDY Anne-Laure (Adjointe d'éducation), Mme WRIGHT Jessica (Adjointe administrative).

Sont absents et non excusés :

Mme ANTOINE-PERRON Charlotte (Parent d'élève), M. DANTARD Amaury (Directeur Ecole M. Amiot), M. PALAOU Chanel (Coutumier).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 24 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :

Madame Almudena LORENZO, représentante des parents d'élèves.

Madame la Directrice, constatant le quorum atteint, ouvre la séance et remercie les membres présents.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Monsieur l'Adjoint-gestionnaire indique que le point 9 contient trois conventions et que le point 11 de l'ordre du jour transmis est supprimé.

De plus, le point 3 sera scindé en deux pour séparer la DHG du collège de celle de la Segpa.

L'ordre du jour proposé contient donc 13 points.

Le projet d'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 AOUT 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Point N° 3 - Dotation horaire globalisée 2019 du Collège (DHG).

Enoncé de la délibération :

Approbation de la répartition de la Dotation horaire globalisée 2019 du Collège (DHG).

Remarques et commentaires :

Deux représentants des parents et une représentante des personnels ATOSS rejoignent le CA portant le nombre de membres présents à 27.

Rappelant d'une part que ce point a déjà fait l'objet d'un examen en conseil pédagogique et en commission permanente, et d'autre part que l'objet de cette délibération porte sur la répartition de l'enveloppe horaire et non sur le montant de celle-ci, Madame la directrice et monsieur le directeur adjoint présentent la DHG 2019 du collège en baisse par rapport à 2018 du fait de la suppression de deux divisions.

Il est expliqué le besoin en heures officielles en fonction des matières, les choix propres du collège (dédouplements), les heures statutaires (chorale, unss, vaisselle), les projets spécifiques (défense, latin, audiovisuel, euro, cirque, etc).

Le choix des groupes et de l'aide personnalisée s'est fait en fonction des niveaux davantage impactés par la perte de deux divisions.

Une explication est donnée quant au service du professeur d'éducation musicale qui arrivera à la rentrée 2019 et devra effectuer 4h ailleurs en raison d'un sous-service. Il lui sera proposé de fournir ces 4h à la SEGPA pour absorber un excédent d'HSA non compensées par un BMP difficile à trouver à l'extérieur.

Certains membres du CA s'inquiètent de la suppression prévue de deux divisions entraînant une surcharge d'effectifs dans certaines classes et espèrent que le Vice rectorat les réouvrira en décembre en fonction de la réalité des effectifs.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	27	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	1	Nombre de votes CONTRE :	9

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 572/2018.

Point N° 4 - Dotation horaire globalisée de la Segpa 2019 (DHG)

Enoncé de la délibération :

Approbation de la répartition de la dotation horaire globalisée de la Segpa 2019 (DHG).

Remarques et commentaires :

Madame la directrice adjointe, chargée de la Segpa, donne lecture et explications sur cette répartition qui n'amène pas de commentaire particulier.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	27	Nombre de votes POUR :	27
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 573/2018.

Point N° 5 - Point d'étape du PE 2018 et projection 2019.

Pour information :

Madame la Directrice fait le point du déroulement du projet d'établissement 2018.

Elle présente les premières indications du futur projet 2019 avec ses besoins en heures supplémentaires et son budget.

Elle informe les membres du CA que le collège a obtenu la labellisation E3D du niveau 2 et en félicite tous les membres participant à ce projet.

Point N° 6 - Création d'un Conseil de Vie Collégienne

Enoncé de la délibération :

Création du Conseil de vie collégienne (CVC).

Remarques et commentaires :

Madame la Directrice et madame la CPE présentent la création de ce conseil tant dans sa composition que dans sa finalité, à savoir la participation plus importante des élèves dans la vie du collège.

Ce conseil travaillera en autres sur le projet du 40e anniversaire du collège en 2019.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	27	Nombre de votes POUR :	27
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 574/2018.

Point N° 7 - Compléments à la tarification 2018 et tarification 2019

Enoncé de la délibération :

Complément à la tarification 2018 et tarification 2019.

Remarques et commentaires :

Monsieur l'Adjoint-gestionnaire donne lecture et explications des tarifs proposés pour 2018 et 2019.

Pour 2018, sont rajoutés des tarifs de dégradation des hybrides mis à disposition des élèves de 5e dans le cadre d'une expérimentation numérique sachant que pour l'instant peu de dégradations ont été constatées.

Pour 2019, tous les autres tarifs restent inchangés.

Enfin, il ne sera pas proposé au Gouvernement de la NC, compétent en la matière, d'augmentation des tarifs du SRH (service de restauration et d'hébergement).

Un petit bilan d'expérience sur cette expérimentation est réalisé mettant en avant surtout les difficultés de téléchargement des manuels scolaires.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	27	Nombre de votes POUR :	27
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 575/2018.

Point N° 8 - Sortie d'inventaire

Enoncé de la délibération :

Sortie de matériels de l'inventaire général.

Remarques et commentaires :

Monsieur l'adjoint-gestionnaire donne lecture et explication de cette sortie de biens.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	27	Nombre de votes POUR :	27
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 576/2018.

Point N° 9 - Nouvelle organisation de la carte comptable.

Enoncé de la délibération :

Avis sur la nouvelle carte comptable 2018 - 2019.

Remarques et commentaires :

Monsieur l'agent comptable explique tout d'abord ce qu'est une carte comptable et les objectifs visés par Monsieur le Vice Recteur avec cette nouvelle carte. Le collège de Magenta sera ainsi concerné:

- août/septembre 2018: groupement comptable de Magenta comprenant les collèges de Boulari, Magenta, Normandie, Plum et Yate et le lycée du Mont Dore.
- septembre 2019: suppression du groupement de Magenta et rattachement du collège au groupement du lycée Lapérouse.

Certains membres regrettent la disparition du siège du groupement comptable et s'inquiètent des conséquences de celle-ci en terme de ressources humaines sur le travail de gestion.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	27	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	5	Nombre de votes CONTRE :	1

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 577/2018.

Point N° 10 - Conventions diverses.

Enoncé de la délibération :

Autorisation donnée à Madame la Directrice de signer:

- la convention d'adhésion à la convention du groupement comptable de Magenta de 2014 avec les trois collèges de Boulari, Plum et Yate.
- l'avenant n°3 à la convention constitutive du Greta interprovincial de 2014.
- les conditions particulières au contrat électrique HT avec la société EEC;

Remarques et commentaires :

Monsieur l'Adjoint-gestionnaire donne lecture et explications de ces trois conventions, et notamment sur la 3e induite par l'installation par la Province Sud de panneaux photovoltaïques.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	27	Nombre de votes POUR :	27
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 578/2018.

Point N° 11 - Décision budgétaire modificative n° 2

Pour information :

Monsieur l'Adjoint-gestionnaire donne lecture et explications sur la décision budgétaire modificative n° 2 pour information.

Point N° 12 - Décision budgétaire modificative n° 3

Enoncé de la délibération :

Décision budgétaire modificative n° 3.

Remarques et commentaires :

Monsieur l'Adjoint-gestionnaire donne lecture et explications de cette décision modificative, portant essentiellement sur des travaux, qui n'amènent aucun commentaire.



Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	27	Nombre de votes POUR :	27
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 579/2018.

Point N° 13 - Questions diverses: seules les questions relevant de la compétence du CA et déposées au bureau 1 (Administration générale) avant le vendredi 20 juillet 16h, pour une étude préalable, seront présentées et discutées!

Pour information :

Aucune question diverse n'a été déposée.



III - Conclusion

Madame la Directrice remercie les membres présents de leur participation et clôt la séance.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 18 h 45.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes


Madame Almudena LORENZO, représentante
 des parents d'élèves.

